

Dossier de demande de subvention 2027 : Quels documents

Délais et procédure

Afin de garantir un traitement optimal de votre demande compte tenu du nombre important de dossiers à traiter par les services municipaux, la présente demande dûment remplie et accompagnée des pièces justificatives est à déposer en Mairie, auprès du Cabinet du Maire :

impérativement avant le 06 novembre 2026

ATTENTION : Tout dossier remis en retard ou incomplet après cette date sera examiné dans la limite des crédits budgétaires résiduels.

Constitution du dossier

Les documents suivants doivent être établis en **UN SEUL EXEMPLAIRE** :

POUR UNE PREMIERE DEMANDE

- ☐ Le CERFA n°12156*06, c'est-à-dire le dossier imprimé et signé par le représentant légal ou par toute personne ayant délégation de signature
- ☐ L'annexe FINANCIERE à remplir et signer dans tous les cas (*quel que soit le demandeur*)
- ☐ L'annexe spécifique SPORT dûment complétée et signée (*pour les associations sportives uniquement*)
- ☐ Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir donné par ce dernier au signataire**
- ☐ Le N° RNA (n° préfecture d'inscription au registre national) et le(s) Récépissé(s) remis par la préfecture de déclaration de votre association
- ☐ L'extrait(s) du J.O attestant de la déclaration de votre association (création et dernière modification)
- ☐ Les statuts signés de votre association par le Président ou un autre membre
- ☐ La fiche INSEE avec N° de SIRET au jour de la demande de subvention
Voir site internet : avis-situation-sirene.insee.fr
- ☐ L'attestation de la police d'assurance en responsabilité civile de votre association
- ☐ comptable ou par vos soins, comportant **le détail des subventions obtenues auprès des différents financeurs**
- ☐ Le procès-verbal de la dernière réunion de l'Assemblée Générale
- ☐ La liste des membres du Conseil d'Administration, en précisant la liste des membres du Bureau
- ☐ Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions
- ☐ Un relevé d'identité bancaire ou postal portant une adresse correspondant à celle du SIRET et sur lequel figure le N° de compte bancaire international ainsi que l'identifiant international de la banque

Dossier de demande de subvention 2027 : Quels documents

Délais et procédure

Afin de garantir un traitement optimal de votre demande compte tenu du nombre important de dossiers à traiter par les services municipaux et de nos procédures internes, la présente demande dûment remplie et accompagnée des pièces justificatives est à déposer en Mairie, auprès du Cabinet du Maire :

impérativement avant le 06 novembre 2026

ATTENTION : Tout dossier remis en retard ou incomplet après cette date sera examiné dans la limite des crédits budgétaires résiduels.

Constitution du dossier

Les documents suivants doivent être établis en **UN SEUL EXEMPLAIRE** :

POUR UN RENOUVELLEMENT

- ☐ Le CERFA n°12156*06, c'est-à-dire le dossier imprimé et signé par le représentant légal ou par toute personne ayant délégation de signature
- ☐ L'annexe FINANCIERE à remplir et signer dans tous les cas (*quel que soit le demandeur*)
- ☐ L'annexe spécifique SPORT dûment complétée et signée (*pour les associations sportives uniquement*)
- ☐ Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir donné par ce dernier au signataire**
- ☐ L'attestation de la police d'assurance en responsabilité civile de votre association
- ☐ Les comptes approuvés du dernier exercice clos **signés par le Président**, établis par votre cabinet comptable ou par vos soins, comportant **le détail des subventions obtenues par financeur**
- ☐ Le procès-verbal de la dernière réunion de l'Assemblée Générale
- ☐ Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions
- ☐ Le formulaire dûment complété de Compte Rendu Financier (*cerfa N°15059*02 disponible sur le site internet de la Ville*) pour les subventions accordées par la Ville de Six-Fours d'un montant supérieur à 1.500 € au titre du dernier exercice clos
- ☐ accompagné des précisions sur l'emploi de toute subvention accordée par la Ville de Six-Fours, quel qu'en soit le montant
- ☐ Un relevé d'identité bancaire ou postal **s'il a changé**, portant une adresse correspondant à celle du SIRET et sur lequel figure le N° de compte bancaire international ainsi que l'identifiant international de la banque
- ☐ Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, **s'ils ont été modifiés**
- ☐ La liste des membres du Conseil d'Administration **si elle a été modifiée**, en précisant la liste des membres du Bureau